

ENTREPRISES MINIÈRES DU NOUVEAU-MONDE INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires d'Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc. :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« Assemblée ») des actionnaires d'Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc. (la « Société ») sera tenue au 585, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) Canada, J8T 8N7, le jeudi 29 octobre 2015 à 11h00 (heure de l'Est) aux fins suivantes :

1. présenter les états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et le rapport des auditeurs indépendants y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer l'auditeur externe et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « B » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) visant la ratification et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe; et
5. régler toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'Assemblée sont joints au présent avis de convocation.

Gatineau (Québec), le 2 octobre 2015

Par ordre du conseil d'administration,

(s) *Éric Desaulniers*

Éric Desaulniers

Président et chef de la direction

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous ne pouvez assister personnellement à l'Assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint. Pour pouvoir être utilisées lors de l'Assemblée, les procurations doivent être reçues par l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société au plus tard à 11h00 le deuxième jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement (i) par la poste à Société de fiducie CST, 320, Bay Street, B1 Level, Toronto (Ontario), M5H 4A6;(ii) par télécopieur au numéro (416) 368-2502 ou au numéro sans frais pour l'Amérique du Nord au 1-866-781-3111; (iii) par téléphone au numéro sans frais pour le Canada et les États-Unis au 1-888-489-7352; (iv) en enregistrant votre vote en ligne via le site Internet www.cstvotemaprocuration.com; (v) en la numérisant et la transmettant par courriel à procuration@canstockta.com; (vi) en scannant le code QR indiqué sur le formulaire de procuration à l'aide de votre téléphone intelligent.